Province de Québec Municipalité de Sainte-Béatrix MRC de Matawinie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 11 octobre 2022, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes: Denis Ayotte: conseiller # 1

Sylvie Roberge : conseillère # 2 Roger Lasalle : conseiller # 3

Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4

Édith Loyer: conseillère # 5 Jean Grégoire: conseiller # 6

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

3- Adoption et suivi du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 12 septembre 2022

4- <u>Période de demandes verbales</u>

5- Administration

- 5.1 Approbation des comptes payables et payés
- 5.2 Taxibus Autorisation du paiement de la quote-part spéciale de la MRC Matawinie 7 440\$
- 5.3 Accueil de la démission de Mme Josianne Lanctôt adjointe à la direction
- 5.4 Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles Dépôt des états financiers 2021

6- Travaux publics

- 6.1 Embauche du directeur des travaux publics
- 6.2 Octroi des contrats pour le déneigement des rues privées :
 - Chemin Martin-Prévost et une partie de la 3e avenue
 - St-Vincent
 - Domaine du Lac Vallée
 - Avenues Lessard et Gauthier
 - Avenue du Lac Neuf Nord
 - Rue Rzasa, avenues Frank et Bruno
 - Rue de la Falaise
- 6.3 Octroi du contrat pour le déneigement et épandage d'abrasifs sur les trottoirs, terrains et stationnements municipaux
- Autorisation pour effectuer des travaux de réfection de ponceaux à l'intersection du rang Gai-Repos/Saint-Paul Ouest
- 6.5 Autorisation pour effectuer des travaux de raccordement de l'aqueduc du village sur le rang Sainte-Cécile

7- Sécurité publique

7.1 MRC Matawinie – Besoins en formation 2023-2024 – Pompiers des services de sécurité

8- Urbanisme et environnement

- 8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau Septembre 2022
- 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 665-2022 Règlement remplaçant le règlement 556-2013 concernant l'utilisation de l'eau potable
- 8.3 Demande de permis de lotissement Lac Cloutier Sud Frais de parcs et terrains de jeux
- 8.4 Demande de permis de lotissement Rang Pic-Dur Frais de parcs et terrains de jeux
- 8.5 Projet sur rang Jolimont Demande pour autorisation de projet de développement résidentiel et autorisation à signer l'entente de construction de rue
- 8.6 Hélène Doyon urbaniste-conseil Autorisation de paiement de facture au montant de 7 691.83\$

9- Culture et loisirs

9.1 Accueil de la démission de Mme Mélissa Labrosse, préposée à l'entretien général

10- Période de questions

11- Levée de la séance

202-10-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Adoption et suivi du procès-verbal

3.1 <u>Séance ordinaire du 12 septembre 2022</u>

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont reçu individuellement le procèsverbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022.;

203-10-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022.

ADOPTÉE

4- <u>Période de demandes verbales</u>

Aucune demande

5- Administration

5.1 <u>Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et</u> autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE

le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE

la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

204-10-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de septembre 2022.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	82 066.20 \$
Prélèvements automatiques	45 640.51 \$
Salaires	46 421.86 \$
Chèques à émettre	94 293.87 \$
TOTAL	268 422.44 \$

ADOPTÉE

5.2 <u>Taxibus- Autorisation du paiement de la quote-part spéciale de la MRC</u>
Matawinie – 7 440.00\$

CONSIDÉRANT QUE

les projections d'achalandage et les dépenses projetées par la MRC Matawinie pour le taxibus sont supérieures aux prévisions 2022 ;

205-10-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la quote-part spéciale 2022 pour le taxibus au montant de 7440.00\$

ADOPTÉE

5.3 Accueil de la démission de Mme Josianne Lanctôt, adjointe à la direction

Dépôt

Le conseil prend acte de la démission de Mme Josianne Lanctôt au poste d'adjointe à la direction, effective au 30 septembre 2022.

Nous la remercions pour ces années passées à la municipalité et lui souhaitons la meilleure des chances dans son nouvel emploi.

5.4 <u>Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Dépôt des états</u> financiers 2021

CONSIDÉRANT QUE

Mme Mélissa Charrette, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport financier de la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes-Monte-à-Peine-et-des-Dalles tel que produit par M. Pierre Brabant, comptable agréé, pour la période se terminant le 31 décembre 2021;

Dépôt

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal de Sainte-Béatrix prend acte du rapport financier de la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes-Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

6- Travaux publics

6.1 <u>Embauche du directeur des travaux publics-M. Martin Demontigny</u>

206-10-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de M. Martin Demontigny comme Directeur des travaux publics aux conditions établies lors de l'embauche et qu'une période de probation de 6 mois doit être complétée avant d'être promu au poste.

ADOPTÉE

6.2 Octroi des contrats pour le déneigement des rues privées

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de certaines rues privées

s'est terminé à la fin de la saison 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Béatrix a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant le déneigement et le

sablage des chemins :

- Chemin Martin Prévost et une partie de la 3e avenue Saint-Vincent

- Domaine du Lac Vallée

- Avenues Lessard et Gauthier

- Avenue du Lac-Neuf Nord

- Rue Rzasa, avenues Frank et Bruno

- Rue de la Falaise

CONSIDÉRANT QUE le conseil était d'accord pour retourner en appel d'offres

pour maintenir le service de déneigement de ces rues privées à partir de la prochaine saison 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres #APPO_0003_16092022 a été

acheminé à toutes nos entreprises locales de

déneigement;

CONSIDÉRANT QUE tous les détails et conditions à respecter pour le

nouveau contrat se retrouvent dans cet appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est faite publiquement le

4 octobre 2022, tel que convenu dans l'appel d'offres;

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Edith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer les contrats aux entreprises suivantes :

Sylvain Ayotte

- Chemin Martin Prévost et une partie de la 3e avenue Saint-Vincent 72 950\$ + taxes incluant le déneigement du parc à bacs, pour un contrat de 3 ans
- Avenue du Lac-Neuf Nord
 6 300\$ + taxes pour un contrat de 3 ans

Sylvain Lavallée enr.

- Domaine du Lac Vallée

63 000\$ + taxes pour un contrat de 3 ans

- Rue Rzasa, avenues Frank et Bruno

9 670.50\$ + taxes pour un contrat de 3 ans

Signé Lavallée inc

- Avenues Lessard et Gauthier

10 503\$ + taxes pour un contrat de 3 ans

F. A Multi-Services

- Rue de la Falaise

15 610\$ + taxes pour un contrat de 3 ans (ou pour une durée moindre advenant que nous devenions propriétaire de la rue)

ADOPTÉE

207-10-22

6.3 Octroi du contrat pour le déneigement et épandage d'abrasifs sur les trottoirs, terrains et stationnements municipaux

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs sur

les trottoirs, terrains et stationnements municipaux s'est

terminé à la fin de la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Béatrix a procédé à un appel

d'offres sur invitation pour le renouvellement de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil était d'accord pour retourner en appel d'offres

> pour maintenir le service déneigement et d'épandage d'abrasifs sur les trottoirs, terrains et stationnements municipaux à partir de la prochaine saison 2022-2023 :

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres # APPO_0002_16092022 a été

acheminé à toutes nos entreprises locales de

déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE tous les détails et conditions à respecter pour le

nouveau contrat se retrouvent dans cet appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est faite publiquement le

4 octobre 2022, tel que convenu dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu qu'une seule soumission;

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et APPUYÉE par le conseiller 208-10-22 M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Signé Lavallée inc pour un montant de 86 000\$ + taxes pour une durée

d'un an (saison 2022-2023).

ADOPTÉE

6.4 Autorisation pour effectuer travaux réfection de ponceaux intersection Gai-Repos/Saint-Paul Ouest

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et APPUYÉE par la conseillère Mme Edith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de donner le mandat, pour effectuer les travaux de réfection de ponceaux près de l'intersection Gai-Repos et St-Paul Ouest, à l'entreprise

Dominic Beaulieu inc. au montant estimé de 10 095\$ + taxes

ADOPTÉE

Mme Édith Loyer se retire

6.5 Autorisation pour effectuer travaux de raccordement de l'aqueduc du

village sur Ste-Cécile

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et APPUYÉE par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de donner le mandat, pour effectuer les travaux de raccordement de 4 bâtiments à l'aqueduc du village, à l'entreprise Dominic Beaulieu inc. au montant estimé de 14 895\$ + taxes

ADOPTÉE

Mme Édith Loyer réintègre son siège.

210-10-22

209-10-22

7- Sécurité publique et civile

7.1 <u>MRC Matawinie - Besoins en formation 2023-2024 – Pompiers des</u> services de sécurité

ATTENDU QUE

le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE

ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'

en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit;

ATTENDU QUE

ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE

ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE

la municipalité de Sainte-Béatrix désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE

la municipalité de Sainte-Béatrix prévoit la formation de :

- 1 pompier pour le programme Pompier I
- 2 pompiers pour le programme d'opérateurs d'autopompe
- 3 pompiers pour le programme de pince de désincarcération
- 5 pompiers pour véhicule électrique ou hybride

au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE

la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

211-10-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE

8- Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 <u>Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux</u> d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau de Septembre 2022

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau du mois septembre 2022.

8.2 <u>Avis de motion et dépôt du projet de règlement #665-2022 – Règlement remplaçant le règlement #556-2013 concernant l'utilisation de l'eau potable</u>

Avis de motion et dépôt

La conseillère Mme Sylvie Roberge donne avis de motion et dépose le projet de règlement #665-2022 - Règlement remplaçant le règlement #556-2013 concernant l'utilisation de l'eau potable

8.3 <u>Demande de permis de lotissement – Lac Cloutier Sud – Frais de parcs et terrains de jeux</u>

212-10-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre la portion des frais de parcs et de terrains de jeux en argent au montant de 395.00\$ suite à la demande de permis de lotissement pour le lot 5 961 036.

ADOPTÉE

8.4 <u>Demande de permis de lotissement – Rang Pic Dur – Frais de parcs et terrains de jeux</u>

213-10-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Edith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre la portion des frais de parcs et de terrains de jeux en argent au montant de 2 580.00\$ suite à la demande de permis de lotissement pour le lot 5 960 699.

ADOPTÉE

8.5 <u>Projet sur le rang Jolimont - Demande pour autorisation de projet de développement résidentiel et autorisation à signer l'entente de construction de rue</u>

CONSIDÉRANT QUE

nous avons reçu une demande pour un nouveau projet de développement résidentiel sur le rang Jolimont:

CONSIDÉRANT QUE pour aller de l'avant dans sa demande de projet, le

promoteur a besoin de l'approbation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur doit s'engager à signer l'entente de

construction de rue;

214-10-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le promoteur à déposer son projet de développement résidentiel afin de porter le tout à l'étude et de signer l'entente de construction de rue.

ADOPTÉE

8.6 <u>Hélène Doyon urbaniste-conseil - Autorisation de paiement de facture au montant de 7 691.83\$</u>

215-10-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de Hélène Doyon urbaniste-conseil au montant de 7 691.83\$ dans le cadre de la refont de notre plan d'urbanisme.

ADOPTÉE

9- Culture et loisirs

9.1 <u>Accueil de la démission de Mme Mélissa Labrosse, préposée à l'entretien</u> général

Dépôt

Le conseil prend acte de la démission de Mme Mélissa Labrosse au poste de préposée à l'entretien général, effective au 30 septembre 2022.

Nous la remercions pour cette année passée à la municipalité et lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

10. <u>Varia</u>

- M. Arbour demande à ce qu'une lettre de félicitations soit acheminée à Mme Caroline Proulx pour la féliciter suite aux dernières élections.
- M. Roger Lasalle annonce le spectacle qui aura lieu à l'église le vendredi 14 novembre prochain et invite les citoyens à y assister. Il y aura la prestation de Mme Christine Blanchard, fille de M. Claude Blanchard.

11- <u>Période de questions</u>

Le maire répond aux questions des citoyens.

12- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

216-10-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h17.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procèsverbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour Mélissa Charette
Maire Directrice générale et greffière-trésorière